



Juillet 2022

SYNTHESE DES RESULTATS

Blandine Lejealle
Michel Tenikue
Bertrand Verheyden

Vie associative et Vivre-ensemble au Luxembourg

Participation des ressortissants de pays tiers

Synthèse des résultats¹

Avec le cofinancement du Fonds européen « Asile, Migration et Intégration » (AMIF) 2014-2020 et du Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le LISER a collecté des données auprès des associations (ASBL) et des communes sur la participation des ressortissants de pays tiers (RPT)² à la vie associative au Luxembourg. A l'issue de la collecte, 1876 associations et 37 communes ont participé à ces deux enquêtes menées en ligne entre novembre 2021 et avril 2022.

Le questionnaire administré aux associations visait à collecter des informations sur (i) les activités et la gouvernance des associations, les caractéristiques (ii) de leurs bénéficiaires, (iii) de leurs bénévoles, (iv) de leurs salariés et (v) leur contribution au vivre-ensemble et plus spécifiquement à l'intégration des RPT. Le questionnaire a également permis d'évaluer, par le biais de différentes communications, si l'engagement des associations en faveur de l'intégration des RPT pourrait être influencé par le profil de ces derniers, notamment leur niveau de compétences et leur statut. Le questionnaire administré aux communes visait à collecter des informations sur (i) les relations entre les communes et le secteur associatif et (ii) leur implication dans le vivre-ensemble.

1- Les principaux constats

Les principaux constats portent sur la situation actuelle du milieu associatif (notamment mais pas exclusivement en lien avec les RPT), sur le degré de contribution des associations à l'intégration des RPT ainsi que sur leur volonté à renforcer cette contribution, et sur les leviers à actionner pour favoriser la contribution future des associations à l'intégration des RPT.

A) État des lieux du milieu associatif et de la place des RPT

Panorama du milieu associatif au Luxembourg

Localisation Un quart (25%) des associations ont établi leur adresse officielle dans la ville de Luxembourg, ce qui fait de la capitale le principal pôle du milieu associatif du pays. Elle est suivie de loin par la ville d'Esch-sur-Alzette (4%) et de Dudelange (3%).

Ancienneté Environ la moitié des associations ayant participé à l'enquête (52%) ont été créées après l'année 2000

Domaines Les principaux domaines d'activité des associations sont la culture (23%), le sport (19%), les loisirs (11%), l'éducation (8%), l'action sociale (8%) et la santé (4%). Les associations sont assez souvent actives dans un seul domaine d'activités (56%).

¹ Cette étude a bénéficié d'un cofinancement du Fonds européen « Asile, Migration et Intégration » (AMIF) 2014-2020 et du Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Le projet a aussi bénéficié de la collaboration de Benjamin Boehm, Sylvianne Breulheid, Enes Crnic, Anna Dober, et Nada Magnoni et Laureen Vanni du LISER ; et de Conny Heuertz, Lisa Krecké et Pierre Weiss de la Direction de l'Intégration du MiFa. Le projet a également bénéficié du soutien d'un comité de pilotage composé du CLAE, du SYVICOL, d'EcoTransFaire et du Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

² Un-e ressortissant-e d'un pays tiers est une personne née dans un pays non membre de l'Union européenne des 27.

Taille Les associations sont majoritairement de petite taille. En termes budgétaires, 40% des associations disposent de moins de 5000 € de ressources annuelles totales, et 20% des associations ont des ressources comprises entre 5000 € et 15 000€. Une même image se dégage lorsque que la taille des associations est appréhendée par le nombre de bénéficiaires. Près d'une association sur trois (31%) compte au plus 50 bénéficiaires, et 27% ont entre 50 et 200 bénéficiaires.

Caractéristiques des présidents La présidence du conseil d'administration des associations est occupée dans la grande majorité des cas par des hommes (73%), par des personnes nées au Luxembourg (72%), et par des personnes disposant d'une éducation supérieure (62%).

La présence des RPT au sein des associations

RPT au CA : Moins d'une association sur dix (9%) est présidée par un RPT. Seulement 13% des associations ont confié à un RPT au moins un rôle de responsable dans leur CA (Président-Secrétaire-Trésorier). A titre de comparaison, plus d'une association sur deux (57%) a un CA composé exclusivement de Luxembourgeois.

RPT bénéficiaires : La présence des RPT parmi les bénéficiaires des activités des associations est limitée. Près d'une association sur deux (42%) ne compte en effet pratiquement aucun RPT parmi ses bénéficiaires, et deux tiers des associations en comptent moins de 20%. S'il existe des associations dans lesquelles les bénéficiaires sont exclusivement des RPT (plus de 80%), cela ne concerne que 6% de l'ensemble des associations.

RPT bénévoles : Plus d'une association sur deux (54%) n'a pas de RPT parmi ses bénévoles, et près d'une sur trois (32%) ne se prononce pas quant à la présence de bénévoles issus de pays tiers. Seuls 14% des associations ont donc affirmé avoir au moins un bénévole RPT. De plus, le nombre de ces derniers est généralement très limité. En effet, seulement 84 associations (5%) comptent plus de 3 RPT parmi leurs bénévoles.

RPT salariés : La présence des RPT parmi les salariés des associations est encore plus faible : 5% des associations emploient un ou plusieurs RPT, et seulement 1% de l'ensemble des associations emploie plus de 3 RPT.

Le point de vue des associations sur leur contribution à l'intégration des RPT

Sur une échelle de 0 à 10, le score moyen de la contribution des associations à l'intégration des RPT est de 4,4, qui est inférieure au score des autres indicateurs de vivre-ensemble analysés. Cela suggère que l'intégration des RPT occupe une place très secondaire pour beaucoup d'associations. En particulier, 26% des associations ont attribué un score de 0 et considèrent donc ne pas y contribuer du tout.

Quelques actions spécifiques des associations en faveur des RPT

Parmi les associations répondantes, 21% mènent des actions ou des activités qui visent particulièrement les RPT. Ces actions sont souvent propres à l'objet de l'association (notamment à travers leurs activités de sport/loisir, culturelles ou éducatives) mais parfois,

elles s'en détachent et sont spécifiques. On y retrouve par exemple le développement d'activités festives et ludiques, la mise en réseau avec d'autres associations, le partage d'expériences, le conseil et l'aide aux démarches administratives et le soutien linguistique.

B) Une mesure de la volonté des associations à s'engager davantage en faveur des RPT

Nous avons sondé les intentions des associations en vue d'aider les RPT dans cinq domaines. Celui qui a reçu le plus d'intentions favorables concerne le soutien que pourrait apporter l'association aux RPT en vue de se faire des ami(e)s : 20% des associations ont déclaré souhaiter s'y engager davantage. Ensuite, 18% des associations envisagent de les aider à mieux comprendre le contexte luxembourgeois, ses institutions et sa culture. 16% pensent pouvoir donner plus de responsabilités aux RPT au sein de leur association. Les associations sont moins nombreuses à vouloir s'engager dans la mise en relation des RPT avec des employeurs potentiels (10%) et dans l'incitation des RPT éligibles à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales (6%).

C) Les leviers pour favoriser la contribution des associations à l'intégration des RPT

Un besoin d'information sur les dispositifs visant l'intégration

Les dispositifs ou comités visant spécifiquement l'intégration et le Vivre-ensemble sont peu connus des associations. Une association sur deux ne connaît aucun des neuf dispositifs ou comités suivants :

1. Contrat d'Accueil et d'Intégration³ (CAI)
2. Parcours d'Intégration Accompagné⁴ (PIA)^o
3. Pacte du Vivre-ensemble⁵ (PacteVE)
4. Plan Communal Intégration⁶ (PCI)
5. Centre pour l'Égalité de Traitement⁷ (CET)
6. Commission Consultative Communale d'Intégration⁸ (CCCI)
7. Conseil National pour Etrangers⁹ (CNE)

³ Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est un programme d'intégration à l'attention des résidents non luxembourgeois de plus de 16 ans promu par le Gouvernement.

⁴ Le Parcours d'Intégration Accompagné (PIA) est un programme d'intégration pour les demandeurs de protection internationale (DPI) et les bénéficiaires de protection internationale (BPI).

⁵ Par le Pakt vum Zesummeliewen ou Pacte du Vivre-ensemble, la commune, le SYVICOL et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région s'engagent dans une collaboration étroite, en vue d'un processus pluriannuel et dynamique qui met l'accent sur la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune.

⁶ Jusqu'en 2020, le SYVICOL et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région soutenaient les communes dans la mise en place d'un Plan Communal Intégration (PCI). Depuis celui-ci a été remplacé par le Pakt vum Zesummeliewen. Le Plan Communal Intégration (PCI) est un instrument permettant aux communes d'œuvrer de manière structurée et durable en faveur du Vivre-ensemble au niveau local.

⁷ Le Centre d'Égalité pour le Traitement (CET) a pour objet de promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes.

⁸ La Commission Consultative Communale d'Intégration (CCCI) est un organe consultatif du conseil communal chargé du Vivre-ensemble de tous les résidents d'une commune.

⁹ Le Conseil National pour Etrangers (CNE) est un organe consultatif institutionnel, chargé de l'étude de l'intégration des étrangers au Luxembourg.

8. Journée d'information sur la vie communale / ma commune (JI)
9. Programme des « Cités interculturelles »¹⁰ (Conseil de l'Europe)(CI)

L'autre moitié, qui connaît au moins un de ces 9 dispositifs, en connaît cependant très peu. Ainsi, 15% de l'ensemble des associations n'en connaît qu'un, et 15 autres pourcents en connaît 2. En d'autres termes, seulement une association sur cinq connaît plus de deux dispositifs. Aucun dispositif ne se démarque vraiment en matière de visibilité, les différents dispositifs étant connus dans des proportions allant respectivement de 7% à 19% de l'ensemble des associations.

L'implication des communes

Les communes participent au Vivre-ensemble via le secteur associatif à travers trois types d'actions/activités : (i) l'organisation d'événements festifs (fêtes des voisins, fête de l'inclusion, etc.), des manifestations sportives, culturelles ou artisanales (la nuit des sports, la fête de la musique, etc.) et des activités de partage des connaissances et des cultures (les cafés des langues, les jardins communautaires, etc.) ; (ii) des activités de communication (les journées d'accueil des nouveaux arrivants, etc.) et (iii) un soutien financier et/ou logistique (mise à disposition des locaux, aide à la création de partenariats, etc.).

Toutefois, de l'avis des communes, le principal défi à relever pour promouvoir le Vivre-ensemble au sein du secteur associatif est la participation et l'engagement bénévole des résidents car elles constatent un manque d'intérêt, une baisse de l'engagement, notamment chez les jeunes et les non-luxembourgeois et la propagation des cités-dortoirs.

Les besoins exprimés par les associations pour s'investir davantage dans l'intégration des RPT

Un tiers des associations pensent pouvoir s'investir davantage en faveur de l'intégration des RPT si les besoins/ propositions suivant(e)s sont satisfait(e)s :

- Davantage d'engagement bénévole (29% des besoins exprimés)
- Davantage de moyens financiers ou matériels (29%)
- La mise en réseau des associations (14%)
- Davantage de visibilité des activités (8%)
- Davantage de support administratif et juridique (3%)

Une communication ciblée pour stimuler les associations à agir davantage en faveur de l'intégration des RPT

Une expérience de communication intégrée au questionnaire d'enquête dédié aux associations a été menée afin de tester si certains profils de RPT sont plus susceptibles d'attirer l'attention des associations quant à la problématique de l'intégration. Cette expérience a mis en évidence que, l'évocation de la situation de réfugiés semble stimuler les associations

¹⁰ Le programme "Cités interculturelles" du Conseil de l'Europe aide les villes à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité de façon constructive et faire de la diversité un avantage.

à envisager de prendre davantage d'initiatives en faveur des RPT et de l'intégration au sens large.

2) Pistes de réflexion

Pour accroître l'implication des RPT dans la vie associative au Luxembourg, il peut être intéressant de mener dans un premier temps des activités ciblant les associations dites « ouvertes ». Ces associations sont celles qui affirment être prêtes à s'engager davantage en faveur de l'intégration des RPT, et qui sont aussi en moyenne celles qui interagissent le plus avec les RPT. De par leur volonté et leur expérience, elles sont susceptibles de connaître les freins à l'intégration des RPT et les leviers à actionner pour la stimuler. Elles opèrent souvent dans le domaine de l'action sociale ou de la culture et sont des partenaires privilégiés pour mener des actions concrètes.

Les associations ont proposé des actions spécifiques pour promouvoir l'implication des RPT réalisables par elles-mêmes ou par d'autres acteurs du secteur associatif. Il s'agit entre autres de :

- i) développer des projets interculturels festifs, ludiques et attractifs pour attirer, motiver, accueillir et rassembler des personnes de toutes nationalités, de tous horizons
- ii) promouvoir, par l'information, l'interculturalité, la lutte contre les discriminations, le racisme et rendre visible les RPT (par des conférences, des séminaires, ...)
- iii) promouvoir la diversité par des actions de formation spécifiques pour comprendre comment mieux intégrer les RPT
- iv) aider à se mettre directement en relation avec la population-cible des RPT potentiellement intéressée par les activités des associations
- v) favoriser le multilinguisme, d'organiser et de donner des cours de luxembourgeois
- vi) mettre à disposition un budget spécifique pour les RPT

